



Droit sur vehicule immatriculé aux deux noms

Par **barry bruno**, le **04/06/2009** à **10:57**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un véhicule neuf depuis janvier 2009. Je suis séparé d'avec ma compagne (concubinage) depuis deux mois. La facture de ce véhicule est à mon nom, mais le financement a été fait avec un chèque de banque de sa mère que je rembourse tous les mois depuis janvier à hauteur de 400 €/mois.

A-t-elle des droits sur ce véhicule ?

Par **Tisuisse**, le **04/06/2009** à **12:08**

Bonjour,

La réponse est OUI, c'est le droit de gager ce véhicule tant que la dette n'est pas totalement remboursée.